

Questions orales

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, voilà encore un parfait exemple d'une déclaration de haut fonctionnaire déformée volontairement. Ce qu'a dit le gouverneur de la Banque du Canada devant le comité parlementaire est consigné au compte rendu. J'invite ma collègue à aller vérifier ses propos exacts. Nous n'avons blâmé personne, ni le gouverneur ni moi. J'invite le député à vérifier la déclaration du gouverneur, au lieu de déformer sérieusement ses propos.

Les données relatives aux taux de croissance des salaires au Canada et aux États-Unis depuis quelques années sont du domaine public. Vendredi dernier, à la Chambre, j'ai cité quelques chiffres portant sur ces dernières années. Il s'agit de données publiées par des organismes officiels comme Statistique Canada. Si ma collègue ne les approuve pas, qu'elle s'en prenne à cet organisme. Cependant, ces données sont publiées.

Si l'honorable représentante remonte en arrière jusqu'avant 1981, elle constatera que depuis des années, les taux de rémunération dans les règlements salariaux sont plus élevés au Canada qu'aux États-Unis. J'ai dit que nous ne pouvons pas espérer faire concurrence aux États-Unis si, tous les ans, nos taux de rémunération augmentent plus rapidement que dans ce pays, à moins que notre taux de productivité ne soit supérieur au sien. Il s'agit là de principes économiques primaires. Si ma collègue ne le comprend pas, c'est que son cas est désespéré.

* * *

LES FINANCES**LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE TAUX D'INTÉRÊT**

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, c'est également au ministre des Finances que je m'adresse. Il y a deux ans, alors que nos taux d'intérêt atteignaient presque 21 p. 100 et que le pays comptait près de 2 millions de chômeurs, le Canada suivait alors la politique des États-Unis en matière de taux d'intérêt. Nous avons vu les tristes conséquences de cette décision sous forme d'un nombre accru de faillites dans presque tous les secteurs de notre économie. Le gouvernement va-t-il maintenant s'exposer à subir des conséquences analogues en alignant sa politique en matière de taux d'intérêt sur celle des États-Unis, sans se soucier des répercussions que celle-ci pourra avoir sur les Canadiens?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est un débat que nous avons eu abondamment la semaine dernière. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit à ce sujet la semaine dernière. Je dois cependant rappeler à mon collègue, au cas où il «prendrait la panique», qu'il n'y a pas de raison de croire que les taux d'intérêt, durant les mois qui viennent, se mettent à monter comme ce que l'on a vu il y a quelques années.

Tous les analystes qui examinent cette situation, ou du moins l'immense majorité, sont d'avis que même si les taux d'intérêt aux États-Unis devaient connaître une hausse, cette hausse ne serait pas considérable. En fait, il n'y a pas lieu de croire au scénario pessimiste dressé par mon honorable collègue.

[Traduction]

M. Deans: Monsieur le Président, c'est exactement ce que le gouvernement nous a répondu en 1980 et en 1981. L'ennui, c'est que pas un seul analyste ne saurait prévoir quelles seront les conséquences ni jusqu'où les taux d'intérêt vont monter. Quand ils auront atteint 16 ou 17 p. 100, il sera trop tard pour faire marche arrière.

L'INCIDENCE DES TAUX D'INTÉRÊT SUR LE CHÔMAGE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): La semaine dernière, monsieur le Président, comme en fait foi le harsard à la page 2331, le ministre a déclaré ce qui suit: «Monsieur le Président, le fait qu'il y ait une augmentation d'un demi pour cent du taux d'intérêt ne nous donne pas de raison de conclure qu'il y aura diminution des emplois au Canada.»

En 1981 et 1982, chaque augmentation d'un demi pour cent du taux d'intérêt a entraîné une perte nette de 100,000 emplois et de 35,000 emplois respectivement selon les données non corrigées et corrigées. Le ministre entend-il laisser les taux d'intérêt au Canada suivre la même courbe ascendante qu'aux États-Unis, alors qu'il sait pertinemment que le chômage va en résulter, comme ce fut le cas de 1980 à 1983, alors que nous réglions étroitement notre conduite sur celle des Américains?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, mon collègue reconnaît sûrement qu'une augmentation d'un demi pour cent du taux d'intérêt n'entraîne pas nécessairement une hausse du chômage. D'autres éléments entrent en jeu, notamment le climat économique en général, la confiance des consommateurs, les perspectives des hommes d'affaires en matière de demande à la consommation ainsi que la demande mondiale pour nos produits miniers et forestiers, pour n'en nommer que deux.

Pour se convaincre qu'il est possible de créer des emplois et de réduire le chômage en dépit d'une légère hausse des taux d'intérêt, il suffit de constater ce qui se passe aux États-Unis depuis trois mois. Là-bas, les taux d'intérêt augmentent graduellement depuis janvier. Le nombre des emplois y augmente très rapidement, et l'économie progresse à un rythme très accéléré.

A l'instar de mon collègue, je reconnais que de fortes hausses des taux d'intérêt freineraient beaucoup notre reprise économique. Cependant, le genre de hausse que nous avons connu ou que nous sommes susceptibles de connaître n'entraînera pas nécessairement une diminution de l'embauche. Ce qui se passe aux États-Unis depuis quelques mois tendrait au contraire à démontrer que la croissance de l'économie peut être forte en dépit d'une hausse des taux d'intérêt. Évidemment, nous préférierions que les taux d'intérêt demeurent bas et qu'ils continuent de baisser comme ils l'ont fait l'année dernière. Notre politique vise précisément à maintenir au Canada les taux d'intérêt les plus bas possible.

● (1430)

L'INCIDENCE DES TAUX D'INTÉRÊT SUR LE SECTEUR PRIVÉ

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, en 1979, l'actuel président du Conseil du Trésor a déclaré qu'une augmentation d'un demi p. 100 des taux d'intérêt entraînerait une perte de 375 millions de dollars pour le secteur privé. Étant donné qu'en chiffres actuels, le montant serait bien supérieur à 375 millions de dollars, comment le ministre